

Délibération 2022-04-02

L'an deux mille vingt deux, le lundi 11 juillet à 18 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Château de Valençay se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Claude DOUCET

Etaient présents : Gil Averous, Nadine Bellurot, Mireille Duvoux, Michel Bougault, Claude Doucet, Gilles Branchoux, Dominique Gabillon, Pascal Doucet

Etaient absents : Jean-Yves Hugon

Etaient excusés : Marie-France Martineau

OBJET : ATTRIBUTION DE PRIME D'ANCIENNETE POUR LE PERSONNEL

Le personnel du Syndicat Mixte du Château de Valençay bénéficie depuis la création du Syndicat en 2008, de primes d'ancienneté, attribuées mensuellement, selon la grille ci-dessous :

2 à 5 ans révolus	15.00 € brut / mois
6 à 10 ans révolus	25.00 € brut / mois
11 à 15 ans révolus	35.00 € brut / mois
16 à 20 ans révolus	45.00 € brut / mois
A partir de 21 ans	55.00 € brut / mois

Compte-tenu de l'évolution du coût de la vie, il est aujourd'hui proposé de revoir le montant des primes d'ancienneté comme ci-dessous :

5 à 7 ans révolus	50.00 € brut / mois
8 à 10 ans révolus	70.00 € brut / mois
11 à 15 ans révolus	100.00 € brut / mois
16 à 20 ans révolus	130.00 € brut / mois
A partir de 21 ans	150.00 € brut / mois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2004-E-3667 du 7 décembre 2004 modifié, portant création du Syndicat Mixte du Château de Valençay,

Le Comité Syndical,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

Article unique :

Décide d'augmenter les primes d'ancienneté du personnel du Syndicat Mixte du Château, attribuées mensuellement, à compter du 1^{er} janvier 2022 selon la grille suivante :

5 à 7 ans révolus	50.00 € brut / mois
8 à 10 ans révolus	70.00 € brut / mois
11 à 15 ans révolus	100.00 € brut / mois
16 à 20 ans révolus	130.00 € brut / mois
A partir de 21 ans	150.00 € brut / mois

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le 12/07/2022
Publié affiché ou notifié le 12/07/2022
Le Président,

Fait et délibéré les jour, an et mois susdits
Pour extrait conforme,
Le Président,
Claude DOUCET.



Auteur : Claude DOUCET, Président du Comité syndical du Château de Valençay
Date de mise en ligne : 18/07/2022
Durée minimum de publicité: deux mois à compter de la date de mise en ligne.